

il verra qu'il paie aux maisons canadiennes une somme de \$50,000 plutôt que d'importer d'Angleterre des articles d'une qualité supérieure.

Je crois que le pays jugera que cette affaire est trop dispendieuse pour les contribuables, et bien que ce mode continue sans doute aussi longtemps que ce gouvernement sera au pouvoir, je ne doute pas que, quand il en aura l'occasion, le peuple condamnera ce mode de payer aux manufacturiers canadiens, une somme si considérable, quand nous pourrions importer d'Angleterre des habillements supérieurs à 55 pour 100 de moins. Je n'ai pas besoin d'en dire plus long sur ce point. Il a été admis devant le comité, et cela ne peut pas être contredit, que les habillements anglais sous le rapport de la coupe, de l'étoffe, de la couleur et du bon marché sont préférables à ceux qui sont fournis actuellement. En conséquence, quand l'honorable ministre a dit que le fait d'avoir accordé des contrats pour trois ans avait eu de bons résultats, il a voulu dire que les résultats avaient été favorables pour les manufacturiers qui, dans les temps d'élections, sont toujours prêts à fournir des fonds.

Sir ADOLPHE CARON : L'honorable député a parlé de naïveté charmante, et il a prouvé qu'il en était doué à un haut degré, en croyant que la chambre ajouterait foi à ce qu'il a dit, relativement à ce qui a eu lieu à la dernière session. Cette question a été alors parfaitement discutée, et les témoins fournis par ceux qui attaquaient l'administration du ministère de la milice, ont admis que les marchandises anglaises n'étaient que du rebut, comparées aux articles fabriqués en Canada.

M. JONES (Halifax) : Non.

Sir ADOLPHE CARON : Oui, et l'honorable député assistait au comité quand cette preuve a été faite par les témoins mêmes qui avaient été assignés pour nuire aux articles de fabrication canadienne. Ce n'est pas le temps de discuter les avantages ou les désavantages de la politique nationale, et je ne désire pas être entraîné dans cette discussion, mais je puis dire à l'honorable député, qu'il est avantageux d'accorder un contrat pour trois ans.

L'honorable député n'a pas été assez longtemps dans le ministère pour connaître les avantages de ce mode, qui a été adopté sur la recommandation d'hommes connaissant bien les marchandises employées dans le service militaire canadien, tel que le colonel Macpherson. Ces hommes d'expérience nous ont dit, que si nous changions d'entrepreneurs tous les ans, nous aurions des hommes n'ayant pas l'expérience ni le matériel nécessaires à cette fin.

Les rapports qui ont été soumis au grand comité d'enquête qui devait faire disparaître l'utilité de chaque officier dans le ministère de la milice, y compris le chef, ont prouvé que depuis que le mode d'accorder les contrats pour trois ans avait été adopté, les articles étaient de beaucoup supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant ; et la raison en est bien simple. Si, par exemple, vous accordez un contrat pour dix ans, l'intérêt du manufacturier sera d'améliorer son matériel, et de produire des articles aussi parfaits que possible ; ainsi, nous trouvons à Pimlico le matériel le plus parfait, parce que les manufacturiers y fabriquent, non seulement pour l'Angleterre, mais aussi pour les armées du continent, et qu'ayant continuellement des entreprises à exécuter, ils peuvent faire toutes

M. JONES (Halifax).

les améliorations nécessaires. Ceci s'applique aussi, à un degré moins élevé, au mode que nous avons inauguré en Canada. Il permet à celui qui désire faire honneur à son contrat, de déboursier une certaine somme d'argent pour acheter ce qu'il lui faut pour bien remplir la commande ; et je puis dire à l'honorable député que chaque manufacturier avec qui j'ai discuté la question, m'a dit que le côté défectueux de notre mode était de s'accorder les contrats que pour un an. Nous avons eu l'année dernière une si longue discussion à ce sujet, et les circonstances étant les mêmes, je ne fatiguerai pas la chambre en discutant plus longtemps.

M. JONES, (Halifax) : L'honorable ministre n'a pas parlé du coût. Il n'a fait allusion qu'à la qualité. J'avoue franchement qu'il y a eu une différence d'opinions relativement à la qualité des habillements anglais comparés à ceux de fabrication canadienne, mais sur le tout, le témoignage était en faveur des habillements anglais, et c'était tout naturel.

L'honorable ministre n'oublia pas que les officiers du "Queen's Own," le régiment d'élite de Toronto, ont dit qu'ils n'accepteraient pas les habillements canadiens même à bas prix, mais qu'ils importeraient d'Angleterre leurs propres habillements, parce que l'étoffe et la coupe étaient préférables, et l'honorable ministre se souviendra aussi qu'en cette occasion, il a été prouvé qu'il y avait eu neuf commissions composées d'officiers dans diverses parties du Canada, et que ses habillements y avaient été condamnés.

Maintenant, si les habillements fournis par le gouvernement avaient été de bonne qualité, ces officiers ne les auraient pas condamnés. L'honorable ministre ne peut pas prétendre que ces commissions militaires composées sans doute d'officiers appartenant à des partis politiques différents, avaient le désir de détruire la réputation des habillements canadiens. Je n'ai pas de doute que la majorité était composée d'officiers partisans de ce gouvernement ; cependant, ils ont unanimement condamné l'habillement canadien. Si telle était l'opinion de ces messieurs, il reste acquis que nous payons \$50,000 par année pour avoir l'avantage de faire faire ces habillements en Canada. En admettant même, pour le besoin de l'argument, que cet habillement serait aussi bon que l'habillement anglais—ce qui est fort douteux—je demanderai s'il est bon de continuer à payer \$50,000 par année, pour l'avantage de deux ou trois maisons canadiennes.

L'honorable ministre dit que l'année dernière la question a été discutée à fond. Je l'admets, mais l'honorable ministre a fait, l'année dernière, une déclaration inexacte, parce qu'il a dit, en répondant à l'honorable député d'York-nord (M. Mulock), que les tailleurs de l'armée anglaise n'avaient donné que la cote, sans offrir de fournir les habillements à ce prix. L'honorable ministre s'en souviendra.

Sir ADOLPHE CARON : Je ne m'en souviens pas.

M. JONES (Halifax) : Cela est fort probable.

Sir ADOLPHE CARON : Je puis répéter à l'honorable député ce que j'ai dit.

M. JONES (Halifax) : L'honorable ministre a dit que les tailleurs n'avaient donné que la cote